



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Quarante-quatrième session**

Genève, 25 novembre-4 décembre 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session****Additif****Liste des documents****1. Adoption de l'ordre du jour**

ST/SG/AC.10/C.3/87 Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session
ST/SG/AC.10/C.3/87/Add.1 Liste des documents

Documents de référence

ST/SG/AC.10/1/Rev.18 Recommandations relatives au transport
des marchandises dangereuses, Règlement type,
dix-huitième édition révisée

ST/SG/AC.10/11/Rev.5
et Amend.1 et 2 Recommandations relatives au transport
des marchandises dangereuses, Manuel d'épreuves et de
critères, cinquième édition révisée et amendements 1 et 2

ST/SG/AC.10/30/Rev.5 Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques (SGH),
cinquième édition révisée

ST/SG/AC.10/C.3/86 Rapport du Sous-Comité sur sa quarante-troisième session

ST/SG/AC.10/C.4/50 Rapport du Sous-Comité du SGH sur sa vingt-cinquième
session

ST/SG/AC.10/40 et Add. 1 à 3 Rapport du Comité sur sa sixième session

2. Inscription, classement et emballage

a) Matières qui polymérisent

ST/SG/AC.10/C.3/2013/62 Classement des matières (stabilisées) qui polymérisent (DGAC)

b) Incohérences dans la classification (application des critères/liste des marchandises dangereuses)

ST/SG/AC.10/C.3/2013/42 Classement sous le No ONU 2213 (Paraformaldéhyde) (ICCA)

ST/SG/AC.10/C.3/2013/53 Clarification de l'affectation à la rubrique ACIDE FORMIQUE contenant plus de 85 % (masse) d'acide (No ONU 1779)

c) Divers

ST/SG/AC.10/C.3/2013/50 Introduction de dispositions adaptées au transport (France) des systèmes de stockage d'ammoniac adsorbé

ST/SG/AC.10/C.3/2013/51 Clarification de la définition d'aérosol, No ONU 1950 (France)

ST/SG/AC.10/C.3/2013/55 Transport des monométhyl-diphénylméthane halogénés (Allemagne) susceptibles de former des dioxines

ST/SG/AC.10/C.3/2013/59 Disposition spéciale 240 (IATA)

ST/SG/AC.10/C.3/2013/64 Prescriptions d'emballage pour le No ONU 1873 (COSTHA)

3. Systèmes de stockage de l'électricité

a) Épreuves des batteries au lithium

ST/SG/AC.10/C.3/84, Rapport du Sous-Comité sur sa quarante-deuxième session par. 34 à 37

b) Procédures de sécurité applicables aux batteries au lithium endommagées ou défectueuses

ST/SG/AC.10/C.3/84, par. 40 Rapport du Sous-Comité sur sa quarante-deuxième session

c) Grandes batteries

ST/SG/AC.10/C.3/84, Rapport du Sous-Comité sur sa quarante-deuxième session par. 86 c)

d) Piles thermiques

ST/SG/AC.10/C.3/86, par. 49 Rapport du Sous-Comité sur sa quarante-troisième session

e) Divers

ST/SG/AC.10/C.3/2013/49 (ICAO) Systèmes de stockage de l'électricité: communication appropriée des dangers

ST/SG/AC.10/C.3/2013/54 (Allemagne) Amendements concernant les batteries au lithium

ST/SG/AC.10/C.3/2013/60 (Autriche) Classement des batteries faibles

4. Transport de gaz**a) Mélanges d'oxyde d'éthylène et d'oxyde de propylène**

ST/SG/AC.10/C.3/2013/45 (États-Unis d'Amérique) Dispositions relatives au transport du No ONU 2983 (Mélanges d'oxyde d'éthylène et d'oxyde de propylène)

b) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non-ONU

ST/SG/AC.10/C.3/84, par. 83 Rapport du Sous-Comité sur sa quarante-deuxième session

c) Divers

ST/SG/AC.10/C.3/2013/37 (EIGA) Proposition visant à supprimer la disposition TP23 des prescriptions pour le No ONU 1966 HYDROGÈNE, LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ

ST/SG/AC.10/C.3/2013/39 (Allemagne) Transport de récipients à pression destinés aux extincteurs

ST/SG/AC.10/C.3/2013/40 (Allemagne) Différentiation entre les gaz liquéfiés et les produits chimiques sous pression

ST/SG/AC.10/C.3/2013/46 (Allemagne) Instructions d'emballage P200 et P206 pour les rubriques collectives

ST/SG/AC.10/C.3/2013/61 (ISO) Renvois à des normes ISO – section 6.2.2

5. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses**a) Combustibles contenus dans des machines ou dans des matériels**

ST/SG/AC.10/C.3/2013/67 et INF.7 (DGAC) Combustibles contenus dans des machines ou dans des matériels (disposition spéciale 363/No ONU 3166)

- b) Objets contenant de petites quantités de marchandises dangereuses**
ST/SG/AC.10/C.3/84, par. 83 Rapport du Sous-Comité sur sa quarante-deuxième session
- c) Dispositifs médicaux usagés**
ST/SG/AC.10/C.3/2013/64 Dispositifs médicaux usagés
(COSTHA)
- d) Matières dangereuses pour l'environnement**
ST/SG/AC.10/C.3/84, Rapport du Sous-Comité sur sa quarante-deuxième session
par. 86 e)
ST/SG/AC.10/C.3/86, Rapport du Sous-Comité sur sa quarante-troisième session
par. 66 et 67
- e) Questions de terminologie**
ST/SG/AC.10/C.3/84, Rapport du Sous-Comité sur sa quarante-deuxième session
par. 86 e)
- f) Marquage et étiquetage**
ST/SG/AC.10/C.3/2013/48 Dispositions relatives au transport en quantités
(ICCA) exceptées en ce qui concerne le dénombrement des colis,
le marquage et la documentation
ST/SG/AC.10/C.3/2013/66 Pictogrammes de grand taille sur les emballages
(DGAC) de transport
- g) Emballage**
ST/SG/AC.10/C.3/2013/47 Dispositions relatives aux quantités exceptées en ce qui
(ICCA) concerne l'utilisation de matériau absorbant et de calage
ST/SG/AC.10/C.3/2013/52 Conditions relatives au rassemblement de différents
(France) types d'emballages intérieurs dans un emballage
extérieur pour les emballages de type «V»
ST/SG/AC.10/C.3/2013/57 Épaisseur minimale des parois des GRV en métal
(SSCA)
- h) Citernes mobiles**
ST/SG/AC.10/C.3/2013/70 Transport de lithium (No ONU 1415) dans
(États-Unis d'Amérique) des citernes mobiles
- i) Champ d'application de la section 5.5.3**
ST/SG/AC.10/C.3/84, Rapport du Sous-Comité sur sa quarante-deuxième session
par. 69 et 70

6. Échange de données informatisé aux fins de documentation

ST/SG/AC.10/C.3/82, Rapport du Sous-Comité sur sa quarante et unième
par. 122 à 124 session

7. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique

ST/SG/AC.10/C.3/2013/38 Prescriptions et contrôles applicables au transport
(Espagne) de colis exceptés radioactifs

8. Harmonisation générale des règlements de transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type

ST/SG/AC.10/C.3/2013/41 Emballages pour les matières hydroréactives
et INF.3, INF.4 et INF.5 Arrimage des matières hydroréactives: Rapport
(Allemagne) d'évaluation formelle de la sécurité

ST/SG/AC.10/C.3/2013/44 Dispositions applicables au No ONU 3166
(Allemagne)

9. Principes directeurs du Règlement type

a) Affectation des codes E

ST/SG/AC.10/C.3/84, par. 26 Rapport du Sous-Comité sur sa quarante-deuxième session

b) Divers

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

a) Matières explosives désensibilisées

ST/SG/AC.10/C.3/2013/58 Mise en œuvre d'un nouveau chapitre 2.7 «Matières
(Allemagne) explosives désensibilisées» dans le SGH et application des «Procédures de classement, méthodes d'épreuve et critères relatifs aux matières explosibles désensibilisées» dans une nouvelle partie V du Manuel d'épreuves et de critères

b) Procédure de présélection pour les matières potentiellement explosives

ST/SG/AC.10/C.3/2013/56 (Suède) Nouvelles modifications du libellé de la procédure de présélection pour les matières potentiellement explosives dans le SGH

c) Gaz pyrophoriques

ST/SG/AC.10/C.3/2013/69 et INF.8 (États-Unis d'Amérique) Proposition d'inclure les gaz pyrophoriques dans le SGH en tant que catégorie de danger dans la classe de danger des gaz inflammables

d) Épreuves et critères pour les matières solides comburantes

ST/SG/AC.10/C.3/84, par. 77 Rapport du Sous-Comité sur sa quarante-deuxième session

ST/SG/AC.10/C.4/48, par. 10 Rapport du Sous-Comité du SGH sur sa vingt-quatrième session

e) Critères de classification et catégories d'inflammabilité relatifs à certains gaz réfrigérants

ST/SG/AC.10/C.3/84, par. 84 Rapport du Sous-Comité sur sa quarante-deuxième session

f) Critères relatifs à l'hydroréactivité

ST/SG/AC.10/C.3/86, par. 93 Rapport du Sous-Comité sur sa quarante-troisième session

g) Jugement d'experts et force probante des données

ST/SG/AC.10/C.3/84, par. 16 à 18 Rapport du Sous-Comité sur sa quarante-deuxième session

ST/SG/AC.10/C.4/48, par. 53 Rapport du Sous-Comité du SGH sur sa vingt-quatrième session

h) Critères relatifs à la corrosivité

ST/SG/AC.10/C.3/2013/68 (IPPIC) Clarification des critères de corrosion cutanée pour les sous-catégories 1A et 1B dans le chapitre 3.2 du SGH et pour les groupes d'emballage I et II au paragraphe 2.8.2.5 du Règlement type

Le Groupe de travail commun SGH-TMD sur les critères de corrosivité se réunira le mardi 3 décembre (après-midi) à la salle XII. L'ordre du jour de la réunion sera diffusé ultérieurement sous la forme d'un document informel.

i) Divers

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

11. Questions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2013/43 et INF.6 (Président du Groupe de travail sur les explosifs)	Examen complet du Manuel d'épreuves et de critères
ST/SG/AC.10/C.3/2013/63 (Belgique)	Disponibilité des informations relatives aux emballages certifiés ONU

12. Adoption du rapport

Conformément à la pratique établie, le Sous-Comité souhaitera sans doute adopter le rapport sur sa quarante-quatrième session en se fondant sur le projet établi par le secrétariat.
